

entrant dans la fabrication de produits alimentaires locaux, de textiles, de produits chimiques et de produits sidérurgiques pour lesquels il n'existe aucun fournisseur thaïlandais.

- L'Association de l'assurance-vie de la Thaïlande (*Life Insurance Association of Thailand*) a annoncé que le gouvernement avait accepté de revoir la Loi sur les assurances afin de permettre aux entreprises étrangères de détenir jusqu'à 49 % des intérêts dans une compagnie d'assurances thaïlandaise, un maximum qui, auparavant, ne dépassait pas les 25 %.

Accès au marché — priorités du Canada pour 2002

- Obtenir la permission d'exploiter de nouvelles succursales de banques étrangères à l'extérieur de Bangkok.
- Faire pression pour obtenir l'abolition du règlement qui interdit aux banques étrangères de prêter plus de 25 % de leur capital à un seul emprunteur.
- S'efforcer d'obtenir une réduction des droits de douane visant les pois fourragers afin qu'ils soient comparables à ceux imposés aux autres produits fourragers.
- Demander la révision de la limite de 49 % de la participation étrangère dans les coentreprises.
- Chercher à faire accélérer le processus d'approbation pour l'établissement de bureaux régionaux à Bangkok.
- Veiller à la stricte application et exécution, par la Thaïlande, des règles sur la propriété intellectuelle, conformément aux obligations qu'elle a contractées dans le cadre de l'OMC.

VIETNAM

Aperçu

La valeur totale des exportations canadiennes au Vietnam a atteint 58 millions de dollars en 2000, soit une augmentation de 13,8 % par rapport à 2000. Il s'agit d'un chiffre plutôt modeste étant donné la valeur globale des exportations vietnamiennes, qui est de 15,2 milliards de dollars américains, alors que le produit intérieur brut est de 368 dollars américains par habitant. L'endettement du Vietnam connaît également un accroissement lié au développement des infrastructures. Le Fonds monétaire international est cependant d'avis que les indicateurs économiques de base sont satisfaisants. Par ailleurs, le Vietnam dépend d'une aide extérieure importante qui atteindra 2,4 milliards de dollars américains en 2002. À l'occasion du Sommet de l'APEC en octobre 2001, le Canada a annoncé qu'il mettra en œuvre un ambitieux programme d'assistance technique axé sur le commerce à l'intention de certaines économies à faible revenu membres de l'APEC, y compris le Vietnam.

Le Vietnam poursuit lentement la réforme de son économie et de sa politique de commerce extérieur. Le pays s'est engagé dans le processus d'accession à l'OMC en 1995. Le Canada appuie les efforts déployés par le Vietnam en ce sens, notamment par le biais d'une assistance technique liée à l'accession. Les négociations en vue de l'accession du Vietnam à l'OMC devraient s'accélérer puisque le Vietnam a déposé, en janvier 2002, ses offres concernant l'accès initial au marché pour les biens et services. L'accession du Vietnam à l'OMC donnera plus de poids aux réformes économiques entreprises dans ce pays et procurera un cadre plus ouvert, plus stable et plus prévisible pour les commerçants et investisseurs canadiens. Malgré les pressions exercées par les pays donateurs, dont le Canada, pour stimuler l'actionnarisation des sociétés publiques (achat d'actions par les employés) et faire disparaître les obstacles à la concurrence par le secteur privé, la réaction du gouvernement vietnamien a été peu empressée.

Accès au marché — résultats obtenus en 2001

L'économie vietnamienne a bénéficié de mesures positives en 2001. Celles-ci comprennent entre autres la création d'une bourse, des modifications aux lois touchant l'investissement étranger, le pétrole et le gaz ainsi que l'adoption d'une nouvelle loi régissant l'établissement d'entreprise (ce qui a eu pour effet immédiat de stimuler le secteur privé dans cette économie planifiée). Les entreprises canadiennes tireront profit de la transparence accrue et des plus nombreux débouchés sur le marché découlant de ces mesures.

Les changements apportés à la politique de commerce extérieur ont été moins importants, bien qu'à la suite de la ratification en décembre 2001 d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, le Vietnam se soit formellement engagé à rendre ses pratiques conformes à celles de l'Organisation mondiale du commerce. L'accord commercial bilatéral entre le Canada et le Vietnam est en vigueur depuis janvier 1996.

Accès au marché — priorités du Canada pour 2002

- Encourager publiquement le Vietnam, notamment par l'entremise de l'APEC et dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales concernant son accession à l'Organisation mondiale du commerce, à déployer les plus grands efforts pour assurer la libre circulation des biens et des services sur son territoire ainsi que la mise en place de mesures plus favorables aux investissements étrangers.
- Continuer de jouer un rôle actif, par le biais de l'APEC et de programmes bilatéraux, dans la mise en place d'un programme de renforcement des capacités en matière de politique commerciale et économique.